

Procès-verbal d'admission Examen professionnel 2009 d'agent de maîtrise territorial

L'an deux mille neuf, le 5 mars à 14 heures, se sont réunis au Centre de Gestion, les membres du jury désignés par l'arrêté du 24 novembre 2008 pour prononcer l'admission à l'examen professionnel 2009 d'accès à l'emploi d'agent de maîtrise territorial à la suite des épreuves écrites et orales.

Les membres du jury après s'être fait communiquer les notes obtenues par les candidats aux différentes épreuves, après en avoir délibéré, ont déclaré admis, les candidats dont les noms suivent :

ANDOLFO Joël – AURIOL Jean-Claude – BACQUE Thierry – BARBOTTE Dominique – BISETTO Alain – BRISSON Jean-Yves – BROS EMMANUEL – BROUSSE Jean-Philippe – BRU Jérôme – CALCAGNO Patrick – CARBONNIER Jean-Paul – CARRIE Jean- Claude – CASSET Mickael – CASTAGNE Dominique – CHERRAK Mourad – COUFFIGNALS Bernard – CREDOZ Philippe – DAVID Philippe – DEBAYLES Colette – FAURE Marce l- FAURE Thierry – FAVARETTO Jean-Marie – FILIPPA Laurent – FLOURET David – FRANCO Henri – HEBERT Alain – JAILLET Jean-Marc – LACOMBE Bruno – LALLEMENT Didier – MASSAT Jean-Philippe – MERLHE Christophe – MIRC Jean-François – MOLLEJO José – MURAT Eric – NAVARETTE Patrick – PAYEN Cyril – PECHAMBERT Stéphane – PENARD Françoise – PERRET Thierry – POILVE Hélène – RIVIERE José – TASTE Pierre – VERNHES Philippe – VIGNEAU Eric – YAKICH Jérôme.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été établi pour valoir ce que de droit.

Fait à Montauban, le 5 mars 2009

Les membres du Jury,

Le Président,